

CHARTE ÉTHIQUE

SOMMAIRE

1.

Préambule & Règles générales de conduite

Pages 3 - 4

2.

Gouvernance

Page 4

3.

Conditions de travail et gestion des ressources humaines

Pages 4 - 5

4.

Communication

Pages 5 - 6

5.

Tenue des affaires

Page 6

6.

Ecoute des parties prenantes

Pages 6 - 7

7.

Protection de l'environnement

Page 7

8.

Choix de fournisseurs

Page 7

9.

Aide au développement local

Page 8

Notre engagement, une conduite exemplaire au service de la collectivité

Notre mission, sauver des vies et des biens en permettant à nos clients la mitigation de leurs risques créés par les orages, doit être menée avec exigence et humilité.

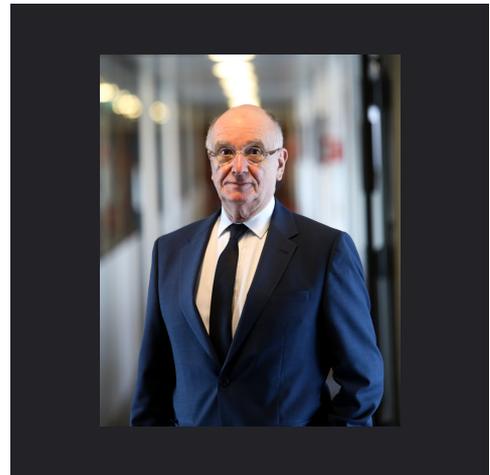
Conscients des enjeux de sécurité de nos clients, en tant que leader international dans notre domaine, nous visons l'excellence.

Un tel niveau d'exigence ne peut être atteint que par une parfaite maîtrise de tous nos processus, opérationnels et support, mais aussi par une éthique collective portée par chacun de nos collaborateurs, ambassadeurs engagés.

Nous avons souhaité énoncer nos règles de conduite, notre mode de gouvernance et nos principes de vie collective et individuelle dans un document de référence, notre Charte Éthique, socle de notre engagement.

Cette charte est tout d'abord destinée à l'ensemble de nos collaborateurs qui se doivent de la respecter dans l'ensemble de leurs activités quotidiennes, en cultivant les valeurs de confiance, respect mutuel et responsabilité instaurées dans l'entreprise.

Elle détaille également nos engagements à l'égard de nos parties prenantes : actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires...



Nous sommes convaincus que la poursuite de notre développement et l'intensité de notre R&D sont au service d'une pédagogie de la culture des risques et de sa prévention.

La réalisation de nos objectifs est poursuivie avec loyauté, honnêteté et transparence.

Tous nos collaborateurs, impliqués au service de la collectivité, s'engagent à observer et faire observer notre Charte Éthique dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités.

Dominique Lapeyre de Chavardès
Président

Préambule

La mission de MÉTÉORAGE est de sauver des vies et des biens, en permettant à ses clients la mitigation de leurs risques créés par les orages. Pour l'accomplir, l'entreprise opère un réseau de détection de la foudre, et donc de surveillance des orages, et fournit des services d'information d'aide à la décision, adaptés aux problématiques d'utilisateurs très variés.

Consciente des enjeux de sécurité de ses clients, MÉTÉORAGE vise l'excellence dans les technologies déployées et la fiabilité des services, en conformité avec les normes internationales lorsque celles-ci existent. MÉTÉORAGE se positionne comme un leader international dans son domaine très spécialisé.

Entreprise citoyenne, cultivant le bien-être et l'engagement de ses salariés au service de la collectivité, MÉTÉORAGE sensibilise tous les collaborateurs, partenaires, et ceux opérant au nom et/ou pour le compte de MÉTÉORAGE à une conduite correcte et juste vis-à-vis de toutes les parties prenantes internes et externes.

La réalisation des objectifs de MÉTÉORAGE est poursuivie avec loyauté, honnêteté et transparence dans le respect total des lois et règlements en vigueur.

Tous les collaborateurs de MÉTÉORAGE s'engagent à observer et faire observer cette charte dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités. Ils acceptent des règles dont la violation - même si elle n'entraîne pas de responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de tiers - engage leur responsabilité personnelle à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

1. Règles générales de conduite

Dans les décisions qui influencent les relations avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, personnel, partenaires, ...), MÉTÉORAGE évite toute forme de discrimination, en particulier fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, les opinions politiques ou les croyances religieuses.

Ses collaborateurs sont tenus d'observer les lois en vigueur, à rejeter le recours à tous comportements illégaux, à refuser toute forme de corruption et à éviter les situations pouvant s'apparenter à des conflits d'intérêts.

MÉTÉORAGE assure la confidentialité des informations en sa possession et ses collaborateurs sont tenus de ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins non liées à l'exercice de leurs activités.

2. Gouvernance

La direction de MÉTÉORAGE agit avec transparence dans son mode de gouvernance, et partage des informations véridiques, claires et complètes à ses parties prenantes internes (collaborateurs, actionnaires, ...). MÉTÉORAGE publie et donne accès à ses comptes annuels, et communique également des informations utiles à améliorer la connaissance du public (ex : bilan de foudroiement, règles de conduite en cas d'orage, analyse de situations orageuses sur demande des médias ...).

Son mode de fonctionnement est fondé sur l'implication et la responsabilisation des collaborateurs, privilégiant leur autonomie et esprit d'initiative, ainsi que leur participation active au sein de l'Entreprise, en particulier pour susciter leur adhésion ou recueillir leur avis, tout en favorisant le dialogue social.

3. Conditions de travail et gestion des ressources humaines

MÉTÉORAGE respecte les normes de travail en vigueur et condamne toute forme de recours au travail dissimulé, forcé ou encore des enfants et adolescents. Les contrats de travail à durée indéterminée sont privilégiés, de même que le statut cadre pour ses salariés, et la mixité hommes femmes y compris dans l'encadrement.

MÉTÉORAGE protège et encourage le bien-être de ses collaborateurs, en particulier les mesures en vue de garantir une durée de travail et de repos décentes, accordant dans la majorité des cas aux salariés en faisant la demande, le recours au travail partiel. Les flexibilités dans l'organisation du travail, qui permettent de concilier travail et famille, sont soutenues dans le respect de l'efficacité générale de l'Entreprise.

Sa politique salariale inclut des revalorisations de la rémunération collective et individuelle, ainsi que la fourniture de chèques repas et vacances ou de primes exceptionnelles. Près d'un tiers du résultat de l'Entreprise est redistribué sous la forme d'un accord d'intéressement inclusif et égalitaire.

MÉTÉORAGE cherche à développer les compétences de chacun en allouant plus de 3% de sa masse salariale à la formation afin de faciliter la progression de ses collaborateurs à travers une politique volontariste les incitant à réaliser a minima une formation tous les 2 ans.

MÉTÉORAGE s'assure que les relations hiérarchiques restent harmonieuses, à travers une autorité exercée de manière équitable en évitant tout abus ou d'exercice de pouvoir portant atteinte à la dignité et l'autonomie de son personnel.

L'évaluation du personnel à recruter s'effectue sur la base de la correspondance des profils des candidats par rapport à ceux attendus, dans le respect de l'égalité des chances excluant toute forme de discrimination et en veillant à un équilibre générationnel au sein de ses équipes.

L'accès aux rôles et aux nominations est également établi en tenant compte des compétences et aptitudes.

MÉTÉORAGE garantit à ses collaborateurs des conditions de travail optimales, dans le respect des normes de sécurité et dans le but de protéger leur santé. Les collaborateurs peuvent disposer de matériel ergonomique et de haute qualité. En cas de recours au télétravail, ceux-ci sont dotés de PC portables individuels pour leur permettre d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions.

La formation de sauveteur secouriste du travail (S.S.T) est proposée à tous les salariés, et du matériel de premier secours (défibrillateur, trousse de secours aux exigences de l'INRS) est mis à disposition au sein des locaux.

MÉTÉORAGE encourage les initiatives et actions en vue de renforcer la cohésion d'équipe et organise régulièrement des événements dans ce sens.

4. Communication

Les informations fournies par MÉTÉORAGE sont complètes, transparentes, et démontrées, en particulier s'agissant des performances techniques de ses services et de leur disponibilité.

MÉTÉORAGE s'engage à fournir une assistance à tout utilisateur de ses services, que ce soit par la mise à disposition de tutoriels en vue de faciliter leur utilisation, mais également via un support technique accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

MÉTÉORAGE ne limite pas sa communication à la promotion de son activité commerciale et contribue à développer la culture scientifique et technique et améliorer la connaissance sur le phénomène des orages. METEORAGE participe également aux actions menées en faveur d'une meilleure sensibilisation face aux risques liés à la foudre et aux orages, ainsi qu'à la promotion de la journée internationale pour la sécurité face aux dangers de la foudre (International Lightning Safety Day – ILSD) chaque 28 juin.

5. Tenue des affaires

MÉTÉORAGE s'engage à ne pas tirer profit de circonstances (pauvreté, ignorance, ...) pour obtenir des avantages déloyaux.

Ses collaborateurs s'abstiennent de toute forme de pratique déloyale ou de dénigrement vis-à-vis de ses concurrents.

Les formes de cadeau pouvant être interprétées comme dépassant les pratiques commerciales normales ou la courtoisie commune, et qui viseraient à obtenir un traitement préférentiel ou un avantage dans la tenue des affaires sont interdites. Dans les pays où il est habituel d'offrir des cadeaux aux clients ou à d'autres personnes, il est possible d'agir dans ce sens lorsque ces cadeaux sont appropriés ou de valeur modeste, mais toujours dans le respect des lois. Cela ne doit en aucun cas être interprété comme une recherche de faveurs.

La conduite des collaborateurs de MÉTÉORAGE vis-à-vis des parties prenantes (clients, fournisseurs, etc...) est caractérisée par la coopération, le respect et la courtoisie, en vue d'une relation hautement professionnelle, éthique et collaborative.

6. Ecoute des parties prenantes

MÉTÉORAGE met en place un système de veille afin de recueillir toutes informations pertinentes lui permettant d'améliorer ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

MÉTÉORAGE accorde une importance essentielle aux demandes qui peuvent favoriser une amélioration de la qualité de ses services et se fixe des objectifs de prise en compte des évolutions souhaitées par ses clients dans son plan de développement produits.

Dans la limite de ses moyens et des disponibilités de ses collaborateurs, MÉTÉORAGE fait en sorte de participer à tout événement permettant de contribuer au bien public ou à contribuer à l'éducation et l'enseignement dans son domaine de compétence.

7. Protection de l'environnement

Société de services entièrement numériques, ne fabriquant aucun matériel, l'activité de MÉTÉORAGE ne nécessite pas d'apports en matières première dédiées à des processus de fabrication, ni le recours à des produits dangereux pour l'environnement.

MÉTÉORAGE est sensible aux enjeux environnementaux en dépit de son impact environnemental limité. Son engagement environnemental inclut comme objectifs de réduire sa consommation électrique en basculant son centre opérationnel dans le « cloud », et de réduire sa consommation de papier, notamment en dématérialisant ses dossiers clients ainsi que la facturation associée.

Dans son traitement des déchets, MÉTÉORAGE s'évertue à faire recycler 100% de ses matériels obsolètes mais fonctionnels, en en faisant bénéficier des associations. Le tri sélectif est mis en place au sein des bureaux afin de sensibiliser les salariés aux écogestes.

MÉTÉORAGE incite fortement ses collaborateurs à utiliser des moyens limitant les déplacements (recours à la visioconférence, ...) et à privilégier les transports en commun. Des indemnités kilométriques vélo sont allouées à tout salarié ayant recours à ce mode de déplacement pour le trajet domicile-travail.

8. Choix de fournisseurs

MÉTÉORAGE favorise le recours à des fournisseurs locaux conformément aux attentes de l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations. Elle privilégie également le recours aux prestations réalisées par des associations en lien avec le travail handicapé ou à vocation sociétale dans la mesure du possible, ainsi que les fournisseurs ayant engagé une démarche de responsabilité sociétale, ou à défaut, s'efforçant d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement.

MÉTÉORAGE s'engage également à payer ses fournisseurs dans les délais les plus brefs, généralement inférieurs à 15 jours.

9. Aide au développement local

En dépit d'une activité modeste sur le plan local, l'essentiel de celle-ci étant nationale et internationale, MÉTÉORAGE s'efforce de contribuer au rayonnement des communautés locales, que ce soit par son implication au sein de celles-ci, sa contribution à l'éducation incluant l'accueil ou les demandes d'intervention au sein d'établissements éducatifs, ou encore la participation ou l'aide aux associations sportives ou culturelles.

Cette charte est portée à la connaissance du public et intégré dans le système de management de la qualité de MÉTÉORAGE.

Toutes les parties prenantes de MÉTÉORAGE peuvent signaler toute violation ou soupçon de violation de la présente charte à communication@meteorage.com, que la direction de l'entreprise s'engage à traiter de manière appropriée.

Acteur majeur de la prévention du risque foudre en Europe et dans le monde, MÉTÉORAGE est une filiale de MÉTÉO FRANCE, service officiel de la météorologie et de la climatologie en France.

Depuis 1987, notre mission est de sauver des vies et des biens en permettant à nos clients de réduire les risques engendrés par la foudre.



MÉTÉORAGE

Technopole Hélioparc
2, avenue du Président Pierre Angot
CS 8011
64053 Pau Cedex 9
France

www.meteorage.com

